

fédéral sera en mesure de remédier à cette pénible situation en agissant de concert avec les autorités provinciales. C'est la seule méthode à suivre, car, il s'agit d'un problème qui relève du domaine provincial et dont le gouvernement fédéral ne pourrait s'occuper, à moins que la présente mesure ne lui confère le droit de légiférer touchant la paix, l'ordre et la bonne administration. J'espère que le premier ministre tiendra pleinement compte de mes remarques et qu'il tentera de trouver une base d'entente avec le gouvernement de la province de Québec.

L'hon. W. R. MOTHERWELL (Melville): Monsieur l'Orateur, un régime dont l'une des principales mesures a soulevé l'opposition de la gauche d'une manière aussi constante et aussi vigoureuse que le bill relatif à l'allègement du chômage ne doit pas être surpris que nous fassions entendre une dernière protestation à l'étape de la 3e lecture, c'est-à-dire avant que le projet de loi ne soit adopté et envoyé au Sénat. C'est la coutume suivie en pareil cas. Si le Gouvernement est d'avis que la situation économique est en train de se redresser, il devrait certes s'abstenir de faire adopter des lois de cette catégorie au lieu de les rétablir dans nos statuts ainsi qu'il le fait présentement. De deux choses l'une: Ou le Gouvernement n'a pas foi en son propre verbiage touchant le redressement de la situation ou il s'entête à faire adopter cette mesure, qui est plus rigoureuse que celle de l'année dernière, pour servir d'autres fins; or, l'approche des élections générales fait supposer que cette considération n'est pas étrangère à l'attitude du ministère. L'un de mes collègues de la gauche a un si beau caractère qu'il a absous le Gouvernement de tout soupçon de cette nature; cependant, je sais ce dont le régime actuel est capable. S'il faut en juger par le bill concernant le remaniement de la carte électorale qu'il a présenté l'année dernière,—mes honorables amis y ont apporté, c'est vrai, quelques corrections au sujet desquelles j'ai manifesté ma satisfaction, mais ce n'en est pas moins un jerrymander radical,—je soutiens qu'un gouvernement qui agit de cette façon est bien capable de tirer avantage de la mesure en délibération.

Et mes honorables amis de la droite pourraient le faire de plusieurs manières. Il ne faut pas oublier la campagne électorale que nous avons eue durant la guerre, alors que l'on attribuait des paquets de bulletin aux circonscriptions où ils étaient en mesure de faire le plus de bien. Que dites-vous du programme des travaux publics annoncé par le Gouvernement? Ne pourrait-on pas faire exécuter ces travaux dans les circonscriptions où ils pourraient faire le plus de bien? Qui est en mesure de dire ce qui peut arriver si nous

donnons ses franches coudées au régime actuel et un blanc-seing en vertu duquel il pourra faire ce qu'il voudra d'ici à la prochaine session? S'il est vrai,—et personne ne l'a nié,—que le Gouvernement peut, aux termes de cette loi, précipiter le Canada dans une guerre sans convoquer le Parlement, je m'oppose à son adoption avec toute l'énergie dont je suis capable. Loin de moi l'idée d'évoquer sans nécessité le spectre de la guerre; l'on nous a enjoint tout dernièrement, je m'en souviens, de nous abstenir de parler trop souvent de la guerre. Je suis tout à fait de cet avis, mais je puis me souvenir de la dernière guerre dans laquelle le pays s'est trouvé irrévocablement engagé dès avant la réunion du Parlement. Quant à moi, je ne veux pas que la chose se répète, et si cela peut se faire par la voie d'un texte législatif,—comme je le crois,—cette seule raison suffit pour que je proteste une dernière fois contre la proposition, et je le fais avec toute l'énergie possible.

Vient ensuite un autre point dont j'ai déjà parlé à deux reprises au moins, mais plus j'y pense, plus le Gouvernement me semble avoir agi avec audace. Je veux parler de ces garanties consenties au sujet de la vente du blé, par M. McFarland, sur la place de Winnipeg. Pensez-y donc, on se sert du crédit du Canada, à un montant inconnu, pour garantir un régime de stabilisation du marché du blé sans que, depuis trois ans et demi, le Parlement ait été même une fois informé de la somme en jeu. Je veux bien croire que le Gouvernement était animé d'assez bonnes intentions à ce sujet, mais on s'est continuellement servi des deniers publics et du crédit de la nation pendant trois années successives sans rendre le moindre compte aux propriétaires de ce crédit ou aux propriétaires du blé. Le Gouvernement peut avoir rendu compte aux autorités du syndicat, par l'entremise de M. McFarland, mais il n'a rendu aucun compte aux individus signataires des marchés à qui appartenait le blé, ni au Parlement. Aussi, dirai-je de nouveau, ce Gouvernement, qui prêche la morale en affaires aux autres, court le risque de devenir un réprouvé lui-même. Il réclame une plus grande honnêteté de la part des magasins à succursales et des maisons de commandes par la poste, mais de son côté, il dispose de sommes d'argent d'un chiffre indéterminé qu'il lui est permis de dépenser n'importe où au moment où il veut, et de la manière dont il l'entend. Et cela sous la direction d'un seul individu, et quelque irréprochable qu'il puisse être, peu m'importe; car plus il est au-dessus de reproche, plus la chose s'aggrave, vu qu'il se trouve placé dans la position peu enviable que nul homme intègre ne souhaite, et je ne crois pas, non plus, que M. McFarland veuille s'y voir acculé. Incon-